



Déposé le 23.9.08

Scanné le 24.09.08

08 - INT - 126

## Au Grand Conseil du Canton de Vaud

### Interpellation :

### **Crise des marchés financiers et Caisse de pension de l'Etat de Vaud CPEV**

L'instabilité des marchés financiers mondiaux risque d'avoir de nombreuses conséquences pour notre pays sur le plan économique et financier ; en particulier, depuis le début de l'année, les pertes enregistrées se répercutent brutalement chez les caisses de pension et vont mettre à rude épreuve leurs réserves de fluctuation (pour celles qui en ont suffisamment) voire même dans les cas les plus difficiles, les contraindre à des mesures d'assainissements drastiques car elles se trouveront en sous-couverture financière.

Partant de ce constat, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. La caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) a-t-elle suffisamment de réserves de fluctuation pour faire face à la crise des marchés financiers ?
2. Quel est son taux de couverture actuel ?
3. Quelle est son exposition aux risques du fait de l'effondrement des marchés aux USA et des répercussions sur les marchés européens et suisses ?
4. Quelle est son exposition aux risques dans le cadre de la faillite de la banque Lehman Brothers ?
5. L'organe de surveillance est-il toujours en mesure d'assurer son mandat du fait de la rapidité de l'évolution de la crise internationale ?
6. L'évolution de la situation doit-elle nécessiter d'envisager des mesures d'assainissement ? Si oui, lesquelles ?
7. Le Conseil d'Etat peut-il assurer au Grand Conseil que la CPEV est toujours en mesure d'assumer l'essentiel de ses engagements ?
8. Le Conseil d'Etat est-il aussi d'avis que le projet fédéral de capitalisation complète des caisses de pensions publiques dans un délai de 40 ans risque de trouver de nouveaux appuis en regard de la situation des marchés financiers et quelle stratégie compte-t-il mettre en place afin d'éviter l'injection de centaines de millions de francs dans le capital de la caisse, millions qui seront perdus pour des investissements nécessaires au canton ?

Lausanne, le 23 septembre 2008

Michael Buffat